

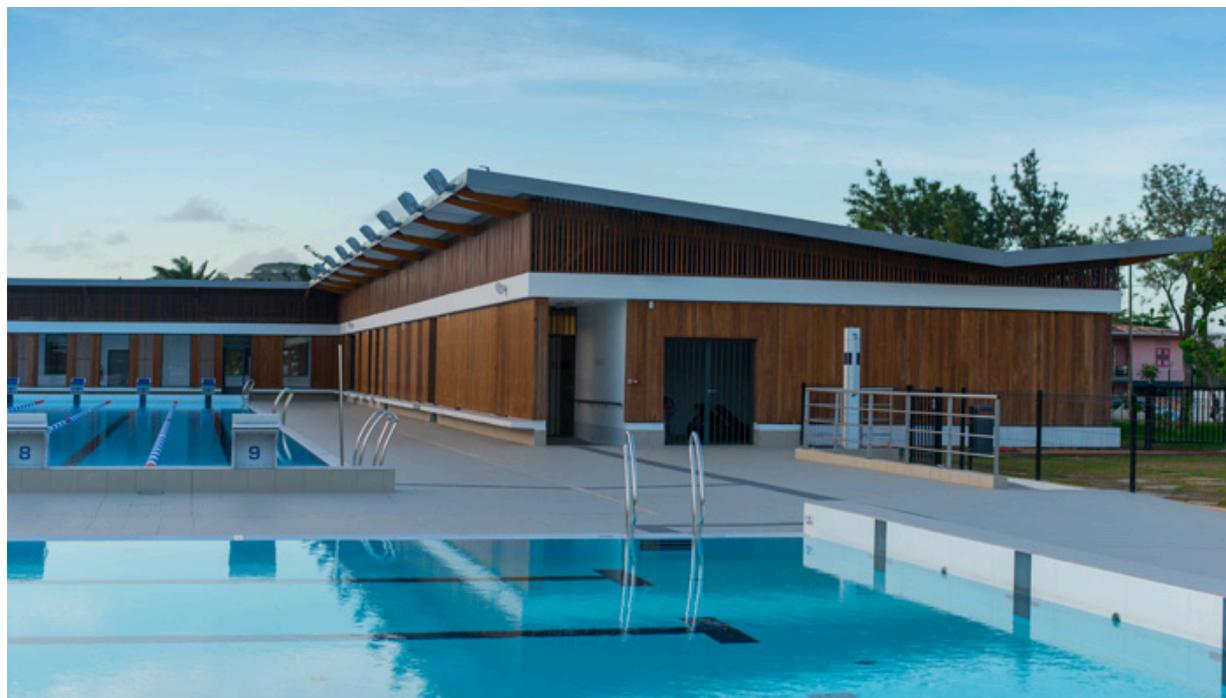


S'inscrire à la newsletter

ZOOM



## En 2023, l'ARS a effectué 199 prélèvements dans les piscines accueillant du public



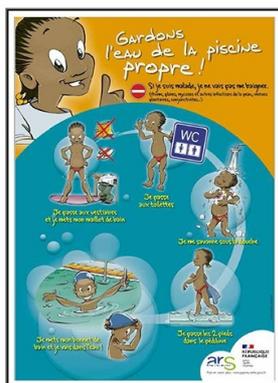
Afin de garantir de bonnes conditions sanitaires pour les baigneurs, l'ARS organise et pilote, au titre du Code de la santé publique, le contrôle sanitaire des piscines à usage non unifamilial. Ce contrôle consiste à la vérification de la conformité de l'eau, des règles d'hygiène et des règles administratives et techniques imposées par la réglementation. Elle publie le bilan de l'année 2023.

Avec le début des grandes vacances, beaucoup ont l'esprit tourné vers la baignade et les piscines. L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle de la qualité de l'eau des bassins. Elle publie ces jours-ci le **bilan de l'année 2023 sur son site internet**.

L'an dernier, 199 prélèvements ont été effectués dans 29 établissements et sur 43 bassins par les agents du services Santé Environnement de l'ARS. Il s'agit aussi bien des bassins du centre nautique de Cayenne, que de piscines de clubs comme les Pacoussines à Rémire-Montjoly, des piscines d'hôtels comme les deux bassins de l'Ariatel à Kourou ou des piscines de structures comme la CAS EDF à Cayenne. Les prélèvements sont analysés par le laboratoire Hygiène Environnement de l'Institut Pasteur de Guyane. L'ARS valide les résultats et les communique aux gestionnaires des piscines, qui doivent les porter à la connaissance des usagers par affichage.

En cas de non-conformité, l'ARS veille à la mise en œuvre par l'exploitant des mesures de gestion prévues pour corriger ces situations, et, éventuellement, procède à de nouveaux contrôles pour confirmer le retour à la normale. En complément, chaque exploitant est tenu de mettre en œuvre une auto-surveillance quotidienne.

La conformité chimique de l'eau des piscines est très souvent mauvaise. Il s'agit généralement d'un défaut de chloration. En cas de faible concentration, cas le plus fréquent, le risque est une prolifération bactérienne. La conformité bactériologique est bonne dans un peu plus de la moitié des cas. Elle est mauvaise – c'est-à-dire non conforme dans plus d'un prélèvement sur deux - dans moins de 10 % des cas au total. Généralement, l'ARS demande à l'exploitant de remettre le chlore à niveau, d'effectuer une chloration flash, de renouveler l'eau du bassin ou de nettoyer les filtres.



Dans tous les cas, il est utile de rappeler les gestes à adopter pour garder l'eau des piscines propres : ne pas arriver à la piscine avec son maillot de bain mais l'enfiler au vestiaire, passer aux toilettes, se savonner sous la douche, passer les deux pieds dans le pédiluve, mettre son bonnet de bain.

Et bien évidemment, ne pas se rendre à la piscine lorsque l'on est malade !

---

## Quel contrôle pour quelle piscine ?

Depuis 2022, les piscines des résidences privées ou « ensemble d'habitations collectives ou individuelles » dont la piscine est réservée « à l'usage du personnel et des résidents » (piscines dites de catégories C) ne sont plus contrôlées par l'ARS. La surveillance est désormais réalisée à la diligence de la personne responsable de la piscine. Les prélèvements et analyses sont réalisés par un laboratoire accrédité. En Guyane, il s'agit de celui de l'Institut Pasteur. Les résultats d'analyses sont affichés de manière visible pour les usagers et mis à disposition de l'ARS.

Il en va de même pour les piscines de la catégorie D, c'est-à-dire celles des hébergements touristiques marchands dont la capacité d'accueil est inférieure ou égale à 15 personnes et dont l'usage est réservé au personnel et aux personnes hébergées dans l'établissement.

Pour les piscines de catégorie A (piscines publiques, piscines des hébergements touristiques marchands ayant une capacité d'accueil supérieure à 150 personnes) et pour les piscines de catégorie B (hébergements touristiques marchands ayant une capacité d'accueil comprise entre 16 et 150 personnes, et piscines des cabinets de kinésithérapie, des établissements de santé et

médico-sociaux), le contrôle sanitaire est effectué par l'ARS : deux fois par trimestre pour la catégorie A et une fois par trimestre pour la catégorie B.

A partir du mois d'octobre et suite à un appel d'offres lancé par l'ARS, les prélèvements sur le littoral pour les piscines des catégories A et B seront réalisés par l'Institut Pasteur. L'ARS poursuivra les prélèvements dans les communes de l'intérieur.

## Sites naturels : où en est-on ?



Il y a un an, les baignades étaient « formellement interdites aux lieux plage de Gosselin et plage de Bourda, sur la commune de Rémire-Montjoly », par arrêté préfectoral. Cette décision faisait suite à cinq années consécutives de résultats insuffisants pour ces lieux de baignade. Depuis, la mairie de Rémire-Montjoly a missionné un bureau d'études pour déterminer les sources de contamination de l'eau. Les travaux sont toujours en cours. Des études similaires sont menées à Kourou.

Les résultats permettront d'établir un document appelé « profil de baignade ». Ce document consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs. Dans le cas où un risque de pollution est identifié, il définit les mesures de gestion à mettre en œuvre pour protéger la population et éliminer les sources de pollution.

A Cayenne, plus aucun prélèvement n'est réalisé sur les plages, la mairie ayant pris un arrêté d'interdiction définitive de la baignade depuis plusieurs années. Dans l'Île-de-Cayenne, il ne reste donc qu'une plage dont la qualité des eaux est suffisante pour être ouverte à la baignade : la plage Louis-Caristan, à Rémire-Montjoly. Ailleurs en Guyane, seule la crique Canceler, à Sinnamary, bénéficie d'une eau de baignade d'excellente qualité. A Awala-Yalimapo, la qualité des eaux de la plage des Hattes est insuffisante, tout comme le site de la crique Morpio à Iracoubo. Les autres communes ne déclarent pas de lieux de baignade.

## Dengue

### ■ La circulation du virus reste stable



Avec 243 cas cliniquement évocateurs de la dengue recensés la semaine dernière en Guyane, contre 210 la semaine précédente, « la tendance est à la stabilité sur l'ensemble du territoire avec des disparités selon les secteurs : une hausse est observée dans les secteurs Littoral Ouest et Intérieur Est », indique Santé publique France, dans un bulletin de

**surveillance épidémiologique** diffusé hier. « La tendance globale de la circulation de la dengue en Guyane est à la diminution depuis le début du mois mars mais la vigilance reste de mise en cette période pluvieuse », poursuit l'agence de santé publique.

Le sérotype DENV-2 a été majoritairement identifié la semaine dernière (70% de DENV-2 et 30% de DENV-3 parmi les prélèvements sérotypés). Sur l'ensemble du territoire, la part de passage pour dengue était de 2% dans les services d'urgences.

## EN BREF

## ◆ Une nouvelle Semaine CHU démarre lundi

Une nouvelle Semaine CHU vient clôturer ce premier semestre, à partir de lundi. Ce rendez-vous mensuel permet de réunir les professionnels et d'intensifier les préparatifs en vue de la création du CHU de Guyane en 2025.

Après un premier séminaire de direction qui s'est tenu le 7 juin, les équipes de direction des trois hôpitaux ont travaillé sur leur feuille de route et les axes de convergence, tout au long du mois de juin. Une synthèse sera présentée mardi. L'objectif est désormais de la mettre en œuvre de manière opérationnelle tant sur les sujets administratifs que techniques. Les trois équipes de direction ont désormais des réunions hebdomadaires sur ces sujets.

Toujours mardi, sera présentée la nouvelle version du projet médico-soignant partagé, par filière. C'est ce document qui sera transmis à l'ARS pour avis. Enfin, les instances des trois hôpitaux (conseils de surveillance, commissions médicales d'établissements...) sont invitées à se prononcer ces jours-ci sur la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire (GCS), qui sera la structure porteuse du futur CHU.

## ◆ CHU : démarrage d'une consultation du personnel des trois hôpitaux et appel à volontaires

En prévision de la création du CHU de Guyane en janvier 2025, l'Agence régionale de santé (ARS) et la direction du Centre Hospitalier de Cayenne, établissement support du Groupement hospitalier de territoire (GHT), lancent un grand temps d'écoute et de dialogue auprès des personnels hospitaliers des trois hôpitaux de Guyane. Aujourd'hui, les agents des trois hôpitaux publics recevront une note détaillant son organisation.

Pour les accompagner dans cette démarche de consultation, l'ARS et le GHT ont mandaté une agence spécialisée dans la concertation du grand public. Dix réunions d'échanges se tiendront de septembre à novembre avec des agents de tous les métiers et de tous les services des trois hôpitaux publics, des CDPS et des hôpitaux de proximité. Avant cela, l'agence Grand Public réalisera une enquête audiovisuelle auprès d'agents et d'habitants du territoire. Elle servira d'introduction aux réunions de la fin d'année. La note diffusée aujourd'hui précisera aux agents volontaires comment ils peuvent candidater.

## ◆ « Mon CH devient CHU » : il est encore temps de proposer ses projets

**MON HÔPITAL DEVIENT UN CHU**

Nous faisons appel à vos idées, vos talents, votre imagination!

**Proposez un projet d'embellissement et/ou d'amélioration des conditions de travail**

**Critères impératifs par projet présenté**

- Ne pas dépasser un budget de 50 000€.
- Être susceptible d'être concrétisé dans un délai inférieur à 6 mois.

Un comité de sélection se réunira avant la fin du mois de juillet.

Adressez vos projets à : [monchu2025@gch-cayenne.fr](mailto:monchu2025@gch-cayenne.fr)

L'ARS et le groupement hospitalier de territoire lancent l'appel à projets « *Mon hôpital devient un CHU.* » Il s'adresse aux quatre mille agents des hôpitaux publics. Ceux-ci sont invités à proposer « des projets d'amélioration de l'environnement et des conditions de travail » qui pourront être réalisés d'ici à la fin de l'année. Plusieurs projets ont déjà été déposés : garages à vélo, signalétiques de couleurs comme cela s'est fait pour le parcours de la flamme olympique, végétalisation des sites, expo photos, venue d'artistes, amélioration des espaces d'accueil, mise en place de salles de sport... Il est encore temps d'en déposer d'autres.

Pourront être retenus :

- Des projets d'embellissement ou de désengorgement des lieux dédiés aux équipes et aux patients ou aux stagiaires/internes ;
- Des projets que vous pourriez construire dans le cadre d'une équipe ;
- Des projets pour votre bien-être et votre sécurité ;
- Des projets pour vous inspirer, ressourcer auprès de vos confrères d'autres CHU ;

- Des projets facilitant la synergie des équipes autour du projet médico-soignant ou le projet de gouvernance du CHU ;
- Des projets qui vous donnent envie de persévérer dans votre exercice et vous projet dans un CHU.

Ces projets pourront être mis en œuvre grâce à une enveloppe déléguée par l'Agence Régionale de Santé. Chaque projet ne doit pas dépasser 50 000 euros. La commission de sélection des projets se réunira d'ici à la fin juillet. Elle propose d'associer trois professionnels par hôpital, sur la base du volontariat. D'ici-là, chaque professionnel ayant transmis une proposition sera recontacté individuellement pour affiner sa proposition.

**Les projets doivent être adressés à [monchu2025@ch-cayenne.fr](mailto:monchu2025@ch-cayenne.fr).**

### ◆ Les IRA en hausse



Les cas d'infection respiratoire aiguë sont en hausse au cours des deux dernières semaines avec 1 500 cas vus en médecine de ville contre 1 130 au cours des deux semaines précédentes, signale Santé publique France, dans un bulletin de surveillance épidémiologique diffusé hier. Une épidémie de grippe est en cours tandis que le Covid-19 circule activement. La situation est calme, s'agissant de la bronchiolite du

nourrisson.

S'agissant des diarrhées, la circulation est modérée, avec une légère augmentation en médecine générale et en milieu hospitalier hors CDPS.

Le nombre d'accès palustres diagnostiqués dans le système de soins « était faible à modéré au cours des deux dernières semaines avec au total 12 accès recensés. « Ces 12 accès étaient dus à *P. vivax* et parmi eux 7 étaient des reviviscences, précise Santé publique France. Depuis début mai les nouvelles contaminations ont majoritairement lieu en zone d'orpaillage sur la commune de Kourou. Au total, 325 accès palustres ont été diagnostiqués depuis le début de l'année. Après une stabilisation entre mars et mai, l'activité liée au paludisme tend à diminuer en juin : 38 accès ont été répertoriés respectivement en mars et avril, 42 en mai et 17 pour le mois en cours. »

### ◆ Retrouvez la sixième Lettre Recherche du CHC



Le Centre Hospitalier de Cayenne a diffusé hier sa sixième **newsletter** consacrée aux travaux de recherche en santé menés par les professionnels de l'établissement. Le CHC propose en premier lieu un large **panorama des études menées auprès des détenus** du centre pénitentiaire de Guyane sur tout type de pathologie.

Il y a également question du cancer du sein, de la prise en charge des blessés par arme à feu, des collaborations qui se nouent dans le cadre du projet Malakit, dont nous vous avons parlé dans la Lettre pro. Deux projets de recherche sont actuellement menés au CHC pour identifier les patients à risque de dengue sévère : Prédidengue, un projet spécifique au CHC et au risque de fuite capillaire, et LSDengue, mené en partenariat avec les CHU de Martinique, Guadeloupe, La Réunion, le centre hospitalier de Nouméa, l'Institut Pasteur et l'IRD.

Une BD vient présenter le lien entre les épisodes de brumes du Sahara, dont la Guyane est régulièrement le théâtre, et le risque d'accouchement prématuré pour les femmes enceintes qui y sont exposés. Une seconde explique la loi Jardé qui définit les modalités de recueil de l'accord des participants à un projet de recherche.

Parmi les autres sujets traités dans ce sixième numéro, le CHC annonce la création d'un observatoire périnatal auprès du registre des handicaps de l'enfant, afin d'analyser les causes de

mortalité périnatale et de mort fœtale en Guyane.

### ◆ Découvrez le métier d'IPA avec Elise Cornuaille



Infirmière en pratique avancée (IPA) dans le service de diabétologie au CHC depuis juillet 2022, Elise Cornuaille présente son activité dans une nouvelle [vidéo à découvrir](#) sur le site internet du Centre Hospitalier de Cayenne. Elle y détaille sa motivation à devenir IPA : « Avoir une plus grande autonomie dans mes prises en charge (...) J'ai recours au médecin en cas de besoin (...) mais j'ai cette relation particulière avec le patient. » Les IPA peuvent en effet prendre en charge des patients ayant des pathologies chroniques stabilisées. Autre

source de satisfaction : « J'ai le luxe de pouvoir réserver des créneaux d'une heure de consultation. Ça me permet d'aborder les modes de vie, les habitudes, comment ils adaptent leur vie au diabète... »

### ◆ Écoliers et lycéens mobilisés contre la dengue



Films, clips, chansons, affiches... les élèves de cinq écoles et d'un lycée du territoire ont fait preuve de créativité, ces dernières semaines, pour diffuser des messages de prévention contre la dengue. En effet, dans le cadre de la lutte contre la dengue, la Collectivité territoriale (CTG), en partenariat avec le rectorat et l'ARS, a lancé un jeu concours auprès des établissements scolaires pour la réalisation de créations artistiques à visée pédagogique, pour sensibiliser la population aux moyens de lutte contre la prolifération du moustique *Aedes aegypti*. Six établissements ont participé : les classes de CM1B de l'école Saint-Pierre (Matoury), CM2 de l'école de Balata (Matoury), CM2 de l'école Eustase-Rimane (Kourou, premier prix avec un film en stop motion), les écoles Marinette-Bernude (Cayenne) et Eugène-Honorien (Rémire-Montjoly), et le lycée de Balata (premier prix avec une chanson et son clip).

Hier matin, lors de la remise des prix à la CTG, Patricia Saïd, vice-présidente en charge de la santé, a salué « la créativité, le sérieux et l'engagement remarquable » des participants. Elle les a invités à être « des ambassadeurs de la prévention ». Le Dr Francky Mubenga, médecin de veille

et sécurité sanitaire à l'ARS, leur a rappelé que « la lutte contre les maladies commencent par la prévention ».



## E-Santé

### ■ Certificat de décès électronique : une formation pour les établissements sanitaires et médico-sociaux le 8 juillet



Depuis 2007, CertDC permet aux médecins de saisir et valider en ligne un certificat de décès et ainsi transmettre d'une part le volet administratif à la mairie (si la mairie est raccordée à CertDC), au Portail des opérateurs funéraires (POF), et d'autre part le volet médical à l'Inserm. Depuis le 1er juin 2022, la déclaration de décès par voie électronique est obligatoire pour tout décès ayant lieu en établissement de santé ou médico-social (décret du 28 février 2022). L'objectif de l'ARS Guyane est d'accélérer l'utilisation de cette application nationale et de s'assurer que tout l'écosystème - médecins, mairies, établissements de santé et médico-sociaux et les opérateurs funéraires - soit connecté ([lire la Lettre pro du 17 mai](#)).

Ainsi, l'ARS organise à leur intention un webinaire de présentation et de formation à l'application CertDC, lundi 8 Juillet à 10 heures. Le lien de connexion Teams a été transmis par courrier électronique aux établissements.

Dans le même temps, des formations ont été organisées pour les mairies. Celles de la communauté d'agglomération du Centre littoral (CACL) sont désormais toutes connectées.

## Actus politiques publiques santé et solidarité

### ■ Aide à l'emploi d'un assistant médical : ce que change la nouvelle convention médicale



« La nouvelle convention médicale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'Assurance maladie, signée le 4 juin, est entrée en vigueur le 22 juin. Elle comprend des mesures d'application immédiate visant à assouplir le dispositif d'aide à l'emploi d'un assistant médical et à le rendre plus attractif, signale l'Assurance maladie sur son [site internet](#). Pour encourager les médecins à employer davantage d'assistants médicaux, la nouvelle convention prévoit l'augmentation

immédiate pour les nouveaux contrats de plus de 5 % du montant de l'aide pérenne attribuée dès la 1<sup>re</sup> année. Pour les contrats signés avant la convention médicale 2024, l'augmentation a lieu à la date anniversaire du contrat. »

La convention médicale assouplit également le nombre de patients supplémentaires à prendre en charge pour bénéficier de l'aide, notamment pour les médecins généralistes et pédiatres à très forte patientèle, pour les médecins âgés de 65 ans et plus, et pour les médecins nouvellement installés. Le texte accorde également une aide pour l'emploi d'un second assistant médical.

## Offres d'emploi



■ Le Centre Hospitalier de Cayenne recrute

- un **responsable de la médiation en santé** au sein des CDPS (titulaire ou contractuel). Candidature (CV et lettre de motivation) à [dominique.chatain@ch-cayenne.fr](mailto:dominique.chatain@ch-cayenne.fr) et en copie à [cyril.rousseau@ch-cayenne.fr](mailto:cyril.rousseau@ch-cayenne.fr).

- un **chargé de mission** pour le déploiement d'un centre 3114 en Guyane (profil infirmier, psychologue ou cadre de santé, lire la [Lettre pro du 2 avril](#)). [Consulter l'offre et candidater.](#)

■ Rainbow Santé recrute

- un cadre de santé **rééducateur** pour sa future clinique Canopée (CDI, temps plein). [Consulter l'offre et candidater.](#)
- un **cadre de santé** pour son service de soins infirmiers à domicile (Ssiad) de Saint-Laurent du Maroni (CDI, temps plein). [Consulter l'offre et candidater.](#)

## Agenda

### Aujourd'hui

#### ► Journées caribéennes de dépistage

- Dépistage VIH, VHB, VHC et syphilis, stand d'information et de jeux, maraudes par la Croix-Rouge française et le réseau Kikiwi, sur la place de la mairie, à Awala-Yalimapo, de 9 heures à 13h30.
- Dépistage VIH, VHB, VHC et syphilis par Aides, dans ses locaux de Maripasoula, de 9 heures à 17 heures.
- Dépistage VIH, VHB, VHC et syphilis par l'Emspec et Aides au CDPS de Grand-Santi de 8h30 à 13 heures.
- Dépistage VIH, VHB et VHC par Ader, de 8 heures à 17 heures au pôle culturel de Kourou.
- Dépistage VIH par ID Santé, à la Caz'ID de Saint-Georges, de 8 heures à 16 heures.
- Dépistage VIH, VHB et VHC par Daac, ID Santé et l'Emspec, de 7h30 à 12 heures au village Savane de Saint-Georges.

### Demain

► **Ouverture de la fenêtre de dépôt** des demandes d'autorisation d'activité de traitement d'insuffisance rénale chronique, soins médicaux et de réadaptation, médecine, soins critiques, cardiologie interventionnelle, chirurgie et neurochirurgie. Jusqu'au 15 septembre. Consulter le bilan quantitatif de l'offre de soins.

► **Permanence des orthophonistes** pour les enfants de 0 à 6 ans, organisée par l'URPS orthophonistes de 8 heures à 12 heures, à la maison de quartier de la cité Césaire, à Cayenne.

► **Journées caribéennes de dépistage**

- Dépistage VIH, VHB et VHC par Ader, de 8 heures à 12 heures dans ses locaux de Kourou.
- Dépistage VIH, VHB, VHC et syphilis par Aides, au dégrad principal de Maripasoula, de 9 heures à 16h30.
- Dépistage VIH par ID Santé, à la Caz'ID de Saint-Georges, de 8 heures à 16 heures.
- Dépistage VIH, VHB et VHC par Daac, ID Santé et l'Emspec, au village Onozo de Saint-Georges (sous réserves).

**Lundi 8 juillet**

► **Formation à CertDc** pour la transmission électronique des certificats de décès, organisée par l'ARS à destination des établissements de santé et établissements médico-sociaux, à 10 heures, via Teams. Lien envoyé par courrier électronique aux établissements.

**Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à [pierre-yves.carlier@ars.sante.fr](mailto:pierre-yves.carlier@ars.sante.fr)**

**Le message du jour**



*Consultez tous les numéros de La lettre Pro*

**Agence régionale de santé Guyane**

Directeur de la publication : Dimitri GRYGOWSKI

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



[www.guyane.ars.sante.fr](http://www.guyane.ars.sante.fr)

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)